

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Extrait de délibération n° 2010-20 du Comité syndical du Jeudi 28 janvier 2010

REPLACEMENT, BESOIN OCCASIONNEL ET SAISONNIER -
SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

Le comité syndical s'est réuni ce jour, à 16h00 à Gignac, à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, salle du Conseil - Parc d'Activité Le Calmacé, à l'invitation du président en date du 14 janvier 2010.

| | |
|--|--|
| Etaients présents ou représentés : | Mme BARRAL Hélène - M.BAILLEUX-MOREAU Yves - Mme BOUSQUET Marie Christine - M.BRIARD Daniel - M.GAY André - M.CARCELLER Claude - M.DIAZ Manuel - M.GALABRUN Jacky (pouvoir à M.VILLARET Louis) - Mme GOUDAL Joëlle - M.JOVER Jean-Marcel - M.LACROIX Jean-Claude représenté par son suppléant M. GAIRAUD Francis - M.MADANI Hadj - M.RODRIGUEZ Joseph - M.ROIG Frédéric - M.SAINTPIERRE Michel - M.TRINQUIER Jean - M.VILLARET Louis |
| Absents ou excusés : | M.ALMERAS Jacques - M.BILHAC Christian - M.BRUN Olivier - M.CAZORLA Alain - M. DOUYSSSET Bernard - M.FABREGUETTES Bernard - M.FAGES Roger - M.PAILLES Rémy - M.PALOC Eric - M.SOTO Bernard - M.VALENTINI Gérald |
| Invités : 28 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (16 + 1 procuration) | |

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 alinéas 1 et 2

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

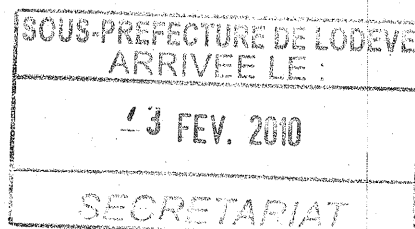
Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AUTORISE Monsieur le Président à recruter des agents non titulaires sur la base de l'article 3 alinéas 1^{er} et 2 dans la limite des crédits prévus au budget.

AUTORISE M. le Président à recourir au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault dans la limite des crédits prévus au budget et à signer toute convention afférente.

Pour extrait conforme,

Clermont l'Hérault, le 28 janvier 2010



Le Président du Syndicat


Louis VILLARET